

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 13 AVRIL 2018**

**CM2018/04/13/22 : ADOPTION DU PROTOCOLE STRATEGIQUE DE PLANIFICATION ET DE
COOPERATION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LES REONSABLES DES SERVICES
PUBLICS URBAINS**

DATE DE LA CONVOCATION : 06 AVRIL 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Manuel AESCHLIMANN, Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Catherine BARATTI-ELBAZ, Julien BARGETON, Jean-Pierre BARNAUD, Jacques BAUDRIER (jusqu'à 11h35), Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLIARD, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS (jusqu'à 11h30), Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Jean-Paul BOLUFER (jusqu'à 11h25), Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD (jusqu'à 11h30), Céline BOULAY-ESPERONNIER, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Colombe BROSSSEL (jusqu'à 11h35), Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 10h10), Patrice CALMEJANE, Vincent CAPOCANELLAS, Gilles CARREZ (jusqu'à 11h45), Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 11h30), Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 11h20), Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Tony DI MARTINO (jusqu'à 11h20), Patrick DONATH, Patrick DOUET, Corentin DUPREY, Christian DUPUY (jusqu'à 11h35), Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD jusqu'à 11h15), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER (jusqu'à 11h30), Jean GENESTIER, Sylvie GERINTE, Hervé GICQUEL (jusqu'à 11h20), Christophe GIRARD, Didier GONZALES, Nicole GOUETA (jusqu'à 11h20), Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Didier GUILLAUME (jusqu'à 11h20), Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD (jusqu'à 11h30), Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-Christophe LAGARDE, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h30), Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE (jusqu'à 11h20), Michel LEPRÊTRE, Hervé MARSEILLE, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Fadila MEHAL, Jean-Loup METTON, Philippe MONGES (jusqu'à 11h35), Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h40), Mao PENINOÛ, Carine PETIT, Gilles POUX, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS (à partir de 10h00 et jusqu'à 11h00), Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN (jusqu'à 11h25), Pauline VÉRON (jusqu'à 10h30), Dominique VERSINI (jusqu'à 10h50) et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Danièle PRÉMEL, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Christiane BARODY-WEISS par Denis BADRE, Jacques

BAUDRIER par Laurent RUSSIER (à partir de 11h35), Sylvain BERRIOS par Patrick OLLIER (à partir de 11h30), Jean-Paul BOLUFER par Georges MOTHRON (à partir de 11h25), Geoffroy BOULARD par Sébastien BENETEAU (à partir de 11h30), Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Gilles CARREZ par Jacques-Alain BENISTI (à partir de 11h45), Marie CHAVANON par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Hervé CHEVREAU par Frédéric NICOLAS (à partir de 11h30), Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Mao PENINO, Thierry DEBARRY par Yves THOREAU, Richard DELL'AGNOLA par Geoffroy BOULARD, Carole DRAI par Céline BOULAY-ESPERONNIER, Julien DUMAINE par Philippe DALLIER, Yvan FEMEL par Catherine LECUYER, Jacques GAUTIER par Manuel AESCHLIMAN (à partir de 11h30), Hervé GICQUEL par Jérôme KARKULOWSKI (à partir de 11h20), Nicole GOUETA par Yves REVILLON (à partir de 11h20), Didier GUILLAUME par Jacques BAUDRIER (à partir de 11h20), Jean-Jacques GUILLET par Jean-Baptiste DE FROMENT, Michel HERBILLON par Nathalie FANFANT, Anne HIDALGO par Bruno JULLIARD, Christine JANODET par Joelle MOREL, Vincent JEANBRUN par Patrice CALMEJANE, Carinne JUSTE par Patrick JARRY, Philippe JUVIN par Sylvain BERRIOS, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Bertrand KERN par Gérard COSME, Nathalie LALLIER par Jean-Didier BERTHAULT, Franck LE BOHELLEC par Eric CESARI, Eric LEJOINDRE par Marinette BACHE (à partir de 10h30), Xavier LEMOINE par Françoise LECOUFLE (à partir de 11h20), Marie-Pierre LIMOGES par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Pierre-Yves MARTIN par Xavier LEMOINE, Jean-Loup METTON par Hervé MARSEILLE, Jean-Louis MISSIKA par Catherine BARATTI-ELBAZ (jusqu'à 10h00), Christophe NAJDOVSKI par Yves CONTASSOT, Philippe PEMEZEC par Gauthier MOUGIN (à partir de 10h40), Jean-Pierre SCHOSTECK par Valérie MAYER-BLIMONT, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Azzedine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Olivier KLEIN, Sophie VALLY par Gilles POUX, François VAUGLIN par Corinne VALLS (à partir de 11h25), Pauline VÉRON par François VAUGLIN (à partir de 10h30) et Jean-Marie VILAIN par Robin REDA.

ETAIENT ABSENTS :

Sylvie ALTMAN, Dominique BAILLY, Françoise BAUD, Patrick BEAUDOUIN, Zacharia BEN AMAR, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Julie BOILLOT, Alain-Bernard BOULANGER, Ian BROSSAT, Colombe BROSSEL (à partir de 11h35), Frédérique CALANDRA (jusqu'à 10h10), Christian CAMBON, Laurent CATHALA, Raymond CHARRESON, François DAGNAUD (à partir de 11h20), Grégoire DE LA RONCIERE, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (à partir de 11h20), Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Christian DUPUY (à partir de 11h35), Stéphane GATIGNON, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Eric HELARD, Bruno JULLIARD (à partir de 11h30), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Brigitte MARSIGNY, Thierry MEIGNEN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Philippe MONGES (à partir de 11h35), Rémi MUZEAU, Jean-Marc NICOLLE, Anne-Constance ONGHENA, Gilles SAVRY, Anne SOUYRIS (jusqu'à 10h00 et à partir de 11h00), Michel TEULET, Georges URLACHER, Martine VALLETON, Laurent VASTEL, Dominique VERSINI (à partir de 10h50) et Alexandre VESPERINI.

Si, au 1er janvier 2016, la zone dense autour de la capitale a connu une profonde réorganisation institutionnelle avec la mise en place d'un système de coopération intercommunale inédit à double niveau comprenant la Métropole du Grand Paris et les Etablissements Publics Territoriaux, la coopération intercommunale sur le territoire de la Métropole du Grand Paris est préfigurée de longue date par les Services Publics Urbains du Grand Paris - Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF), Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France (SIGEIF), Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP), Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB Seine Grands Lacs) - qui organisent, sur un périmètre souvent plus vaste que celui de cette dernière, les grands services techniques nécessaires à la ville : distribution du gaz, de l'électricité, production et distribution de l'eau potable, traitement des ordures ménagères, de l'assainissement, gestion des équipements

funéraires, soutien à l'étiage et prévention des inondations, réseaux de télécommunications électroniques, développement des énergies renouvelables.

Ainsi, de par leur expertise dans leurs domaines de compétences techniques, leur antériorité et leur connaissance des territoires et de leurs acteurs, les Services Publics Urbains du Grand Paris sont des acteurs de référence de l'aménagement du territoire métropolitain dans une logique d'égalité territoriale, de performance industrielle et technologique, de sécurité dans la préservation de l'environnement sur le long terme. Les Services Publics Urbains du Grand Paris exercent leurs compétences respectives dans un souci de coordination, de dialogue et d'optimisation du service public.

Les grands changements climatiques, économiques et sociaux, le défi de la métropolisation à l'échelle locale comme mondiale et les risques et bouleversements de court, moyen et long terme, rendent nécessaires la construction partenariale d'une métropole innovante, adaptée et adaptable, capable de fonctionner plus efficacement et durablement.

Les révolutions technologiques, la transformation radicale des possibilités de déplacements, la mondialisation de l'économie, la diffusion générale et immédiate de l'information génèrent conjointement des possibilités et des risques qui étaient encore inimaginables il y a quelques décennies et qui confèrent à la Métropole du Grand Paris et aux Services Publics Urbains du Grand Paris une responsabilité inédite. Complexité, imbrication, diversité des possibles... un changement radical de la culture, de la manière d'être au monde, de la vision du vivre ensemble, des méthodes d'action est, de fait, en cours. La Métropole du Grand Paris et les Services Publics Urbains du Grand Paris sont au coeur de ce processus.

C'est dans ce contexte que la Métropole du Grand Paris a choisi de se construire, avec ses partenaires, comme une métropole résiliente, innovante, créatrice et solidaire, au service des communes, des territoires qui la composent, de ses sept millions d'habitants, offrant la perspective de nouveaux environnements urbains et économiques. Elle souhaite ainsi résolument s'inscrire au coeur d'une génération de modèles urbains intelligents et déployer des actions exemplaires, des expérimentations innovantes.

Aucun travail de planification, aucun schéma d'organisation territoriale ne saurait être pertinent dans le périmètre métropolitain sans tenir compte de la structuration de l'espace, de la répartition des services, qu'ont pu produire et mettre en place les Services Publics Urbains du Grand Paris. Ainsi, ils doivent être au coeur de l'élaboration des documents stratégiques de la Métropole du Grand Paris (SCOT, PCAEM, PMHH, Schéma d'aménagement numérique) mais aussi des orientations fonctionnelles et organisationnelles (schéma de logistique urbaine notamment).

Sur le plan des décisions d'investissement, en vue de développer la métropole, dans une logique de création d'activités, d'emplois, de valeurs et dans la perspective de rééquilibrage territorial, il est indispensable de coordonner les décisions de la Métropole du Grand Paris avec les financements lourds et structurants portés par les Services Publics Urbains du Grand Paris.

Le présent Protocole Stratégique de Planification et de Coopération a ainsi pour objet d'affirmer les principes et les valeurs communes qui fondent le socle de travail commun entre la Métropole du Grand Paris et les Services Publics Urbains du Grand Paris.

Outil d'une collaboration originale, le Protocole Stratégique de Programmation et de Coopération entre la Métropole et les Services Publics Urbains du Grand Paris doit constituer un élément fondateur de la construction métropolitaine, dans l'intérêt des communes et de leurs

populations. Les Services Publics Urbains du Grand Paris contribuent à l'élaboration du Protocole, soulignant leur volonté d'engagement une construction commune et progressive d'un système dynamique et évolutif.

La Métropole et les Services Publics Urbains du Grand Paris s'entendent pour travailler ensemble sur quatre thématiques prioritaires :

- La ville intelligente / smart-city
- La place des grands équipements métropolitains en zone dense
- La logistique urbaine
- L'adaptation au changement climatique

Leur collaboration doit permettre d'optimiser et de mutualiser les moyens et les compétences par le partage de savoir-faire et d'expertise, dans le souci de conduire le plus efficacement possible les politiques publiques : la Métropole du Grand Paris reconnaît l'expertise technique des Services Publics Urbains du Grand Paris et leur connaissance fine des territoires sur lesquels ils opèrent ; les Services Publics Urbains du Grand Paris reconnaissent le rôle de coordination et de mise en cohérence de la Métropole sur son périmètre. Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris pourra contribuer au cofinancement des investissements des Services Publics Urbains du Grand Paris, dans le cadre des compétences, et des priorités identifiées par la Métropole, et de l'intérêt métropolitain.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.5211-1 et L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Considérant le travail engagé par les Services Publics Urbains du Grand Paris en matière d'aménagement durable du territoire métropolitain

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte le Protocole Stratégique de Planification et de Coopération entre la Métropole du Grand Paris et les responsables des services publics urbains.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ABSTENTION : 01 (S. DAUMIN)

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.